

FOIRE AUX QUESTIONS

Lycée professionnel
Jean Lurçat

Lycée des métiers
de l'industrie
et des services

AFFECTATION :

1/ Le lycée Jean Lurçat peut-il affecter directement mon enfant dans la classe de son choix ?

NON : Ce n'est pas le lycée qui décide d'affecter les élèves dans une classe. Toute affectation au sein du Lycée des Métiers Jean Lurçat est décidée par la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN).

2/ Mon enfant est au collège et souhaite être inscrit à la rentrée 2024 en seconde à Jean Lurçat. Comment dois-je procéder ?

Tout élève actuellement en collège doit remplir et transmettre à la direction de son collège un dossier d'orientation en ayant mentionné ses choix. Il est recommandé de faire plusieurs choix pour être certain d'avoir une place. Ensuite, ces vœux sont saisis sur l'application AFFELNET et transmis directement à la DSDEN qui décide de l'affectation de l'élève.

3/ Quand et comment pourrai-je savoir si mon enfant est accepté au sein du lycée ?

Les résultats de l'affectation sont connus fin juin. Votre enfant recevra une notification d'affectation indiquant où il est affecté, consultable via les téléservices. En cas de problème, il faut contacter le collège d'origine de votre enfant.

4/ Mon enfant est accepté au Lycée Jean Lurçat. Comment dois-je procéder pour l'inscrire ?

Dès la confirmation de l'affectation de votre enfant au sein de notre lycée, il faut vous connecter au Téléservice et suivre les indications relatives à l'inscription. Vous pouvez aussi consulter le site internet du lycée www.lycee-jean-lurcat.com : toutes les modalités d'inscription y seront indiquées (date et heure de l'inscription, documents et pièces justificatifs à fournir...). Vous pourrez aussi vous diriger vers le collège de votre enfant qui aura reçu également toutes ces informations au préalable.

5/ Mon enfant souhaite s'orienter vers une classe de 3^{ème} PrépaMétiers à Jean Lurçat. Comment dois-je procéder ?

Il faut s'adresser directement au collège où est inscrit actuellement votre enfant et remplir un dossier. Une commission d'affectation se réunit au mois de juin et décide de l'affectation des élèves. Vous serez contacté et informé des résultats concernant votre enfant.



6/ Mon enfant n'était pas scolarisé cette année mais souhaite reprendre une formation à la rentrée. Comment dois-je procéder pour l'inscrire ?

Il s'agit d'un retour en formation initiale.

Il faut vous rapprocher du CIO (02 38 83 49 54) et de la DSDEN (02 38 24 29 00)

PREMIER EQUIPEMENT :

2/4

Les élèves sont tenus d'acquérir un équipement professionnel qu'ils garderont durant le temps de leur scolarité (3 ans).

Le lycée négocie les prix avec les fournisseurs pour que les élèves puissent bénéficier de tarifs de groupe.

Ces premiers équipements sont obligatoires pour intégrer la formation.

La Région, cette année encore, a participé à hauteur de 50 euros pour chaque élève. La demande est à faire via l'application YEP'S.

RESTAURATION :

1/ Y a-t-il un service de restauration au Lycée Jean Lurçat ?

OUI il est possible de prendre ses repas tous les jours (sauf le mercredi) au collège Condorcet en traversant la cour du lycée.

2/ Quel est le prix du repas ?

Le prix du ticket repas s'élève à 4,20 €.

Pour ceux qui choisissent d'être demi-pensionnaire, il faut avoir une carte. La première est gratuite. En cas de perte, il faut la renouveler avec un coût de 3 €.

Pour l'obtenir, il faut apporter des espèces ou un chèque de 42,00 € libellé à l'ordre de l'agent comptable du Collège Condorcet, au service gestion du lycée Jean Lurçat.

Il ne s'agit pas d'un forfait, c'est-à-dire que les élèves ne sont pas obligés de déjeuner tous les jours. Quand ils ne se rendent pas à la cantine, aucun montant n'est débité. La somme de 4,20 € est débitée à chaque prise de repas et l'élève doit vérifier le solde de sa carte et se rendre au service gestion pour la recharger en apportant un chèque ou des espèces, en amont.

Si la carte n'est pas créditée, l'accès au service restauration sera refusé à l'élève.

Pour les élèves externes, il est possible à titre exceptionnel, de prendre un repas en achetant un ticket au prix de 4,20 €.

INTERNAT :

1/ Y a-t-il un service d'internat au Lycée Jean Lurçat ?

OUI il est possible d'avoir une place en internat sous certaines conditions.

Les élèves internes du lycée sont hébergés dans un lycée de la métropole orléanaise, le lycée Jacques Monod à St Jean de Braye.

Attention, le nombre de places est limité.

Une carte de transport TAO-KEOLIS, prise en charge par la Région, est fournie à l'élève interne pour les déplacements Internat-Lycée.



2/ Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'internat ?

Il faut habiter dans un rayon d'au moins 50 km du lycée.

Il faut remplir un dossier au moment des inscriptions et le transmettre à la CPE du lycée Jean Lurçat.

Les élèves de 3^{ème} PrépaMétiers ne peuvent pas en bénéficier.

3/ Quel est le montant de l'internat ?

Il s'élève à environ 1 500 € à l'année.

3/4

Une facture est éditée à chacun des 3 trimestres : le paiement peut s'effectuer par chèque à la fin du trimestre ou par prélèvement automatique si un mandat a été rempli en début d'année (8 prélèvements sur l'année dont un prélèvement de réajustement en janvier et en juin).

BOURSES :

Je souhaite que mon enfant puisse obtenir une bourse. Comment dois-je procéder ?

Si votre enfant va s'inscrire en lycée (classes de 2^{nde}, de 3^{ème} PrépaMétiers), il doit avoir au préalable rempli et transmis en ligne un dossier de bourse dans son collège. La campagne de bourse est ouverte dès les mois de mai-juin et elle se termine autour de mi-octobre.

Pour les élèves déjà boursiers provenant d'un autre lycée, ils doivent demander un dossier de Vérification de Ressources (VR) à leur établissement d'origine, afin de garder le bénéfice de leur bourse.

Si votre enfant va s'inscrire en post-bac (classe de BTS), il doit avoir constitué (au moment de ses vœux en Terminale) via la plateforme PARCOURSUP un DSE (dossier social étudiant) et faire une demande de bourse en ligne.

Il doit imprimer sa notification de bourse et la transmettre en cas d'acceptation au secrétariat de direction du lycée Jean Lurçat.

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) :

Les élèves qui suivent une formation (CAP ou BAC PRO) en lycée professionnel doivent effectuer des périodes de stages obligatoires afin de pouvoir valider leur diplôme.

Depuis la rentrée 2023, ils peuvent percevoir une allocation pour valoriser ces périodes de formation ainsi que leur assiduité durant les heures d'enseignement obligatoires.

- en 1^{ère} année de CAP, le forfait journalier est de 10 € (7 semaines de PFMP)
- en 2^{ème} année de CAP, le forfait journalier est de 15 € (7 semaines de PFMP)
- en seconde BAC PRO, le forfait journalier est de 10 € (6 semaines de PFMP)
- en première BAC PRO, le forfait journalier est de 15 € (8 semaines de PFMP)
- en terminale BAC PRO, le forfait journalier est de 20 € (6 semaines de PFMP)



4/4

HORAIRES DU LYCEE :

Quels sont les horaires du lycée ?

Accueil, standard : 7 h 45 - 18 h

Cours : Du lundi au vendredi :

Matin : 8 h 05 – 12 h 00 (pause entre 9 h 55 et 10 h 10)

Après-midi : 13 h 30 – 17 h 25 (pause entre 15 h 20 et 15 h 35)

L'accès au lycée pour les élèves est possible selon les horaires de grille ou par le tourniquet. A cet effet, une carte d'accès est donnée aux élèves pour leur scolarité. En cas de perte, elle est facturée 6,50 €.

ACCES AU LYCEE JEAN LURCAT :

Comment se rendre au Lycée Jean Lurcat ?

Le lycée se situe au 4 rue du Perron à FLEURY LES AUBRAIS

En tram : le lycée est à côté de la station Tram Jules-Verne (terminus), ligne A

En bus : Ligne 9 : arrêt Jules Verne à FLEURY LES AUBRAIS

Ligne 6 : arrêt Mairie de FLEURY LES AUBRAIS

Réseau REMI : La ville de Fleury-les-Aubrais est desservie par les lignes 16 et 20

FORMATIONS DISPENSEES AU LYCEE JEAN LURCAT :

FAMILLES DE METIERS EN SECONDE

- Métiers des Transitions Numérique et Energétique (MTNE) :

→ BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés

- Métiers de la Construction Durable, du Bâtiment et des Travaux Publics (CDBTP) :

→ BAC PRO Menuiserie Aluminium Verre

- Métiers de la Réalisation d'Ensembles Mécaniques et Industriels (REMI) :

→ BAC PRO Technicien en Chaudronnerie Industrielle

- Métiers de la Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique (GATL) :

→ BAC PRO Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités

- Métiers de la Relation Client (MRC) :

→ BAC PRO Métiers du commerce et de la vente **option A** Animation et gestion de l'espace commercial

→ BAC PRO Métiers du commerce et de la vente **option B** Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale

→ BAC PRO Métiers de l'accueil

- Métiers de la Beauté et du Bien-être (BBE) :

→ BAC PRO Esthétique – Cosmétique – Parfumerie